

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
04/09/95

Origine :
DGR
ACCG

MMES ET MM les Directeurs
MMES ET MM les Agents Comptables

. des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
. des Caisses Générales de Sécurité Sociale
. des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

(pour attribution)

Réf. :

DGR n° 90/95 - ACCG n° 29/95

Plan de classement :

50

Objet :

COMMUNICATION DE LA NOTE D'INFORMATION N° DSS/DAEI/95/60 DU 31 JUILLET 1995
CONCERNANT LA MODIFICATION DE L'ARRANGEMENT ADMINISTRATIF DU 1ER DECEMBRE
1966 MODIFIE RELATIF AUX MODALITES D'APPLICATION DE LA CONVENTION GENERALE
DE SECURITE SOCIALE ENTRE LA FRANCE ET LE MAROC DU 9 JUILLET 1965 ET DE
L'ARRANGEMENT ADMINISTRATIF COMPLEMENTAIRE N°4 DU 4 FEVRIER 1983

Pièces jointes :

0

1

Liens :

Date d'effet :

IMMEDIATE

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

REGL/JP.ADAM - C.LEVY - ACCG /A.FADIER

Téléphone :

42 79 32 85 - 42 79 35 85 - 42 79 35 86

@

**Direction
de la Gestion du Risque**

04/09/95 MMES ET MM les Directeurs
 MMES ET MM les Agents Comptables

Origine : . des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
DGR . des Caisses Générales de Sécurité Sociale
ACCG . des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

(pour attribution

N/Réf. : DGR n° 90/95 - ACCG n° 29/95

Objet : Convention Franco-Marocaine
 Modifications de l'Arrangement Administratif du 1er
 décembre 1966 et de l'Arrangement Administratif
 Complémentaire n° 4 du 4 février 1983.
 . Arrangement Complémentaire n°11 du 27 octobre 1994.

L'Arrangement Administraif Complémentaire n°11 apporte diverses modifications dans les dispositions contenues dans les Arrangements Administratifs du 1er décembre 1966 et du 4 février 1983.

L'Agent Comptable

Le Directeur
de la Gestion du Risque

Alain BOUREZ

Jean Paul PHELIPPEAU